



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

Office fédéral de la santé publique OFSP /
Office fédéral de la statistique OFS

Description des variables du relevé des indicateurs de qualité du domaine des établissements médico-sociaux

Données 2020

Année de relevé 2021

Versions

Date	Version	Modification	Auteur
04.09. 2019	1.0		
30.9.2019	2.0	Modification de la durée de la prescription médicale pour l'évaluation des besoins en soins (Art. 8 al.2 OPAS)	

Table des matières

Structure fondamentale	3
Introduction	3
Conseil	3
Début.....	3
Livraison des données	3
Structure	4
Nom de fichier	4
Remarques générales.....	4
Variables.....	6

Structure fondamentale
<i>Introduction</i>
<p>Ce document informe les établissements médico-sociaux sur les variables qui doivent être relevées et livrées à l'Office fédéral de la statistique pour le calcul des indicateurs de la qualité des soins prodigués dans les EMS. Il pourra également aider les éventuels intermédiaires, par exemple les fournisseurs de logiciels, à implémenter dans leurs produits une interface qui garantisse l'exportation correcte des données.</p>
<i>Conseil</i>
<p>L'Institut des Sciences Infirmières du département Public Health de l'Université de Bâle wa, sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique, collaboré à la conception théorique des indicateurs de la qualité des soins dans les établissements médico-sociaux (Franziska Zúñiga, Catherine Blatter, Lauriane Favez). Les explications qui suivent s'appuient sur le concept d'interface qui a été proposé par cet institut et qui a été utilisé pour l'enquête pilote.</p>
<i>Début</i>
<p>Le système est utilisé de manière productive dans toute la Suisse à partir des données 2019. Le relevé débutera en 2020.</p>
<i>Livraison des données</i>
<p>Les données seront collectées au moins durant les 3 premières années dans le cadre des systèmes d'information internes des homes, selon les spécifications ci-dessous. Les modalités de livraison des données à l'OFS par les intermédiaires (entreprises informatiques) seront précisées prochainement par l'OFS.</p>

Structure

Les données doivent être livrées dans un fichier texte ASCII selon les spécifications suivantes:

- La première ligne contient les noms des variables
- Les valeurs dans les champs doivent être séparées par un caractère pipe (|)
- Le dernier champ de la ligne doit se terminer par un pipe
- Les lignes sont séparées les unes des autres par CR LF
- Chaque ligne de données contient un enregistrement

Nom de fichier

Voir règlement de traitement technique

Remarques générales

- Le relevé des données se fait pour chaque variable dans le cadre de l'évaluation des soins requis, conformément à l'art. 8 OPAS (dans les 21 jours qui suivent l'entrée du résident dans l'établissement, puis au moins tous les **neuf mois**, et dans le cadre de chaque évaluation des soins requis).
- Les données relatives aux soins requis par une personne forment un « set de données ».
- Un set de données est établi après chaque procédure d'évaluation des soins requis.
- Les données à livrer à l'Office fédéral de la statistique sont énumérées sous « Variables ».
- Les données de l'établissement sont rassemblées dans un fichier de données.
- Chaque fichier de données comporte une en-tête où toutes les variables sont mentionnées par leur numéro (par exemple D02 pour la variable sexe).
- Le fichier de données doit être complet et ne contenir que les données correspondant aux variables énumérées sous « Variables ».
- Le fichier de données concerne les résidents en « long séjour » et assujettis aux niveaux de soins 1 à 12 selon l'article 7a, alinéa 3, OPAS.
- Il comprend les sets de données de toutes les personnes ayant résidé dans l'établissement au cours de l'année, y compris ceux qui ont quitté l'établissement ou qui sont décédés avant la fin de l'année.
- Tous les sets de variables valables et complets doivent être livrés, pour chaque résident et pour chaque année.
- Chaque résident reçoit un numéro d'identification unique (ID). Les numéros d'identification se composent de 7 ou de 14 chiffres. Des exceptions sont possibles avec l'autorisation de l'Office fédéral de la statistique. Les numéros d'identification comptent au maximum 14 chiffres.

- Les numéros d'identification des résidents ne doivent pas coïncider avec des numéros déjà utilisés ailleurs. Le numéro peut être composé p. ex. du code de l'établissement et du code du résident.
- Le numéro d'identification du résident doit permettre, pour un séjour donné dans l'établissement et pour une année donnée, de relier les sets de variables aux résidents auxquels ils se rapportent. Les résidents qui quittent l'établissement et qui y reviennent la même année reçoivent à leur retour le numéro qui leur a été attribué lors du séjour précédent.
- Pour des raisons de protection des données, tous les résidents reçoivent chaque année un nouveau numéro d'identification. Les résidents qui séjournent dans plusieurs établissements au cours d'une même année reçoivent un numéro d'identification distinct pour chaque établissement. Il ne doit pas être possible de suivre le parcours des patients d'un établissement à l'autre.
- Dans toutes les variables, les dates sont indiquées dans le format AAAAMMJJ.

Variables

Numéro	Nom de la variable	Échelle	Remarques	Valeurs	Type
<i>Niveau de l'EMS</i>					
A02	N° REE		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre à 8 chiffres du registre des entreprises et des établissements (REE)-REE-GES - Le REE permettra de faire le lien avec les statistiques SOMED dans le futur. 	XXXXXXXX	N(8)
A05	Nom de l'institution		<ul style="list-style-type: none"> - Ici, le nom de l'institution est indiqué tel qu'il est à disposition des fournisseurs d'instruments. - Pour les variables A05, A09 et A10, il faut s'assurer que le numéro REE ici et dans les statistiques SOMED correspond à la même institution. 		C(32)
A09	N° Postal		Numéro postal du site de l'EMS	XXXX	N(4)
A10	Ville		Lieu du site de l'EMS		C(20)
A28	Instrument utilisé pour le relevé des soins requis	0 = Pas d'instrument 11 = BESA points OPAS 12 = BESA minutes OPAS 13 = RAI-RUG OPAS 14 = PLAISIR OPAS 15 = PLEX OPAS 9 = Autre		0,9,11,12,13,14,15	N(2)
A29	Livraison de données	0 = EMS direct 11 = BESA Points KLV 12 = BESA Minutes KLV 13 = RAI-RUG OPAS (Stufen) 14 = Plaisir OPAS (Minuten) 15 = PLEX OPAS 9 = Documentation de soins	Facultatif pour les données 2019, obligatoire dès les données 2020	0,9,11,12,13,14,15	N(2)

Numéro	Nom de la variable	Échelle	Remarques	Valeurs	Type
<i>Niveau du / de la résident-e</i>					
D01	Numéro de client/e		<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre peut être crée librement. - Il comprend maximum 14 chiffres. - Il se compose du même nombre de chiffres par instrument. - Voir également sous « remarques générales » pour d'autres spécifications concernant la formation du numéro de client/e 	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	N(14)
D02	Sexe	1 = Masculin 2 = Féminin		1,2	N(1)
D04J	Année de naissance	YYYY			N(4)
D22.X	Niveau de soins selon Art. 7a al.3 OPAS	1-12		1-12	N(2)
D09	Date d'entrée	YYYYMMDD			N(8)
D10	Date de sortie	YYYYMMDD	Si disponible		N(8)
D100	Date de l'évaluation	YYYYMMDD			N(8)
D101	Évaluation à l'entrée	0 = Non 1 = Oui	Compte comme Oui quand l'évaluation a été réalisée et conclue dans les 21 jours suivants l'entrée dans l'EMS actuel.	0,1	N(1)
<i>Indicateurs de qualité</i>					
D102	Perte de poids de 5% et plus au cours des 30 derniers jours ou 10% et plus au cours des 180 derniers jours	0 = Non 1 = Oui		0,1	N(1)
D103	Espérance de vie de moins de 6 mois	0 = Non 1 = Oui 9 = pas clarifié, pas collecté		0,1,9	N(1)

Numéro	Nom de la variable	Échelle	Remarques	Valeurs	Type
D120	Siège ne permettant pas de se lever de manière autonome: fréquence	0 = aucun 1 = quotidiennement lors des 7 derniers jours 2 = pas quotidiennement lors des 7 derniers jours	Comportement du formulaire: Si D120 = 0 → D122 = 99	0,1,2	N(1)
D122	Siège ne permettant pas de se lever de manière autonome: contexte de la mesure	1 = Mise en place à la demande du / de la résidant-e ou avec le consentement du / de la résidant-e capable de discernement 2 = Mise en place auprès du / de la résidant-e incapable de discernement, toutes les conditions sont remplies (Art. 383 et Art. 384 du Code Civil) 3 = Le contexte n'est pas encore clarifié, toutes les conditions ne sont pas remplies (Art. 383 et Art. 384 du Code Civil) 99 = mesure pas utilisée		1,2,3,99	N(2)
D123	Fixation du tronc en position assise ou couchée: fréquence	0 = aucun 1 = quotidiennement lors des 7 derniers jours 2 = pas quotidiennement lors des 7 derniers jours	Comportement du formulaire: Si D123 = 0 → D125 = 99	0,1,2	N(1)
D125	Fixation du tronc en position assise ou couchée: contexte de la mesure	1 = Mise en place à la demande du / de la résidant-e ou avec le consentement du / de la résidant-e capable de discernement 2 = Mise en place auprès du / de la résidant-e incapable de discernement, toutes les conditions sont remplies (Art. 383 et Art. 384 du Code Civil) 3 = Le contexte n'est pas encore clarifié, toutes les conditions ne sont pas remplies (Art. 383 et Art. 384 du Code Civil) 99 = mesure pas utilisée		1,2,3,99	N(2)

Numéro	Nom de la variable	Échelle	Remarques	Valeurs	Type
D126	Barrière de lit sur tous les côtés ouverts du lit: fréquence	0 = aucun 1 = quotidiennement lors des 7 derniers jours 2 = pas quotidiennement lors des 7 derniers jours	Comportement du formulaire: Si D126 = 0 → D128 = 99	0,1,2	N(1)
D128	Barrière de lit sur tous les côtés ouverts du lit: contexte de la mesure	1 = Mise en place à la demande du / de la résidant-e ou avec le consentement du / de la résidant-e capable de discernement 2 = Mise en place auprès du / de la résidant-e incapable de discernement, toutes les conditions sont remplies (Art. 383 et Art. 384 du Code Civil) 3 = Le contexte n'est pas encore clarifié, toutes les conditions ne sont pas remplies (Art. 383 et Art. 384 du Code Civil) 99 = mesure pas utilisée		1,2,3,99	N(2)
D130	Nombre de substances actives prises dans les 7 derniers jours		Si les fournisseurs d'instruments effectuent un test de plausibilité des entrées, ils ne le font qu'avec un avertissement aux EMS, sans plafonnement des entrées possibles.	0-99	N(2)
D140	Autoévaluation: Fréquence de la douleur lors des 7 derniers jours	0 = jamais 1 = pas quotidiennement 2 = quotidiennement 8 = ne veut pas répondre 9 = ne peut pas répondre	Comportement du formulaire: Si D140 = 0 → D141 = 0 Si D140 = 8 ou 9 → D141 peut rester vide	0,1,2,8,9	N(1)

Numéro	Nom de la variable	Échelle	Remarques	Valeurs	Type
D141	Intensité de la douleur la plus forte lors des 7 derniers jours	0 = pas de douleurs 1 = légère 2 = modérée 3 = forte 4 = très forte, insupportable 8 = ne veut pas répondre 9 = ne peut pas répondre 99 = D140 a été répondu par 8 ou 9	Recodage en 99 si vide	0,1,2,3,4,8,9,99	N(2)
D147	Évaluation par des tiers de la fréquence de la douleur lors des 7 derniers jours	0 = jamais 1 = pas quotidiennement 2 = quotidiennement	Comportement du formulaire: Si D147 = 0 → D148 = 0 Si D147 = 8 ou 9 → D148 peut rester vide	0,1,2	N(1)
D148	Évaluation par des tiers de l'intensité de la douleur lors des 7 derniers jours	0 = pas de douleurs 1 = légère 2 = modérée 3 = forte 4 = très forte, insupportable		0,1,2,3,4	N(2)
D150	Cognitive Performance Scale (CPS)	0-6	Les valeurs de l'échelle sont calculées selon l'algorithme indiqué sous http://www.interrai.org/assets/files/Scales/cognitive-performance-scale-2014.pdf .	0,1,2,3,4,5,6	N(1)
D170	Depression Rating Scale (DRS)	0-14	Valeur de l'échelle entre 0 et 14 en ajoutant le score sur tous les items	0,1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14	N(2)